



## Commission des finances et des affaires générales

### 5 - Administration générale

#### Information sur les contentieux du Département

#### Rapport n° CP/2014/517

#### Service gestionnaire :

Direction des affaires juridiques

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'informer la commission permanente des contentieux intéressant le Département pour l'année 2013

Par délibération du 9 mai 2011, prise en application de l'article L 3221-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Général a donné délégation à son président pour la durée de son mandat, en vue d'intenter au nom du Département les actions en justice et de défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

Et il a décidé que le président rendra compte de l'exercice de cette compétence à la commission permanente.

Je vous prie de prendre connaissance des nouveaux contentieux intéressant le Département pour l'année 2013 tels qu'ils figurent dans les tableaux joints en annexe :

- 109 contentieux devant les tribunaux administratifs dont :

- 66 relatifs au RSA
- 19 autres contentieux liés à l'activité sociale
- 8 en matière d'administration générale
- 5 de dommages de travaux publics
- 9 en marchés publics.

- 46 contentieux devant les tribunaux judiciaires, dont 31 portent sur l'obligation alimentaire et 8 sur la protection fonctionnelle due aux agents en cas d'agression.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, prend acte de l'information des contentieux intéressant le Département pour l'année 2013.*

Strasbourg, le 23/06/14

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL